

les autres institutions financières. Le ministre des Finances a la responsabilité d'appliquer la loi dans tout le pays. Nous ne saurions avoir des lois distinctes pour différentes provinces. Le ministre doit prendre en considération le fait que certaines caisses de crédit, importantes et jouissant de ressources considérables, devraient, dans plusieurs cas, être assimilées à des banques. D'autres caisses de crédit, dont on trouve un certain nombre dans ma circonscription, sont toutefois de petites organisations paroissiales, entièrement exploitées par des bénévoles qui offrent aux paroissiens un service qu'aucune autre institution financière n'a été jusqu'ici disposée à leur consentir. Une caisse de crédits paroissiale et quelques-uns de ses membres m'ont écrit.

Je voudrais vous donner lecture d'un bref extrait de la lettre que m'a adressée le secrétaire de la Parish Credit Union Limited de St. Paul (Lakefield). Elle reprend certaines questions que d'autres lettres, que je ne lirai pas, ont soulevées. Voici ce qu'elle dit:

La plupart des caisses de crédit doivent leur existence à des gens à moyens modestes qui mettent en commun leurs ressources pour pouvoir s'entraider au sein d'une collectivité, d'une paroisse ou d'une industrie, selon les rapports qui les unissent.

La caisse de crédit de la paroisse Saint-Paul (Lakefield) fut établie il y a environ 17 ans par une vingtaine de personnes intéressées mais pauvres. D'un commun accord nous avons travaillé, économisé, mis en commun nos maigres ressources pour nous aider les uns les autres, travaillé sans rémunération et dans la mesure de nos moyens au service de la collectivité et l'avons ainsi aidée tout en nous aidant nous-mêmes.

Politiques, décisions, élections des membres du conseil, tout se fait sur un plan démocratique, selon le principe du suffrage universel.

Il y a dix-sept ans, bon nombre de gens se sont trouvés dans un cercle vicieux. Incapables d'emprunter de l'argent pour s'acheter une maison, ils se voyaient réduits à payer un loyer de plus en plus considérable sans espoir de répit; en outre, incapables d'emprunter des fonds pour mettre une petite entreprise sur pied ou s'établir à leur compte, ils se voyaient forcés d'accepter n'importe quel travail s'ils ne voulaient pas voir empirer leur situation.

Vous vous souvenez sans doute qu'à l'époque les banques refusaient de prêter de l'argent sans nantissement sous forme d'obligations ou autre. L'homme obligé d'emprunter devait s'en remettre à des requins ou des compagnies de finance qui exigeaient des taux d'intérêt exorbitants (plus de 20 p. 100) et augmentaient encore les frais de leurs clients imprévoyants en insérant à leur insu à des clauses pénales ou autres.

Les caisses de crédit donnaient à l'homme de condition moyenne la chance d'améliorer son sort, en l'encourageant à économiser dans la mesure de ses moyens et en lui assurant un bénéfice raisonnable de 3 à 6 p. 100. En outre, il pouvait emprunter de l'argent à des fins utiles, à un taux d'intérêt raisonnable (1 p. 100 par mois sur le solde non payé). Le prêt était garanti par une assurance-vie et une assurance-invalidité.

Monsieur le président, voilà en résumé l'histoire d'une petite caisse de crédit d'une petite paroisse d'un petit village du centre de l'Ontario, Lakefield, histoire cent fois répétée dans diverses régions du pays. On peut y voir les services rendus aux gens par ces caisses de crédit, services qui leur étaient refusés dans d'autres institutions financières.

M. Alexander: Quand vous êtes-vous rendu compte de cela?

M. Faulkner: Si le député d'Hamilton-Ouest veut bien m'écouter, il apprendra bien des choses. Je suis sûr qu'il y a des caisses de crédit à Hamilton. Il nous a beaucoup renseigné, mais maintenant il devrait se montrer aussi désireux d'écouter que de parler.

J'ai dit que je voulais être bref, monsieur le président. J'ai demandé la parole pour la simple raison que la ques-

[M. Faulkner.]

tion a été soulevée à la réunion que j'ai eue avec les représentants des caisses de crédit à Peterborough. A la fin de la réunion, on a adopté une résolution qui avait été initialement présentée par l'Ontario Credit Union League Limited. Elle croyait que le gouvernement, en jugeant bon d'accepter cette proposition, aiderait beaucoup les petites caisses de crédit. Je la présente après en avoir discuté avec le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et le ministre des Finances lui-même. Je leur ai demandé en toute honnêteté et sincérité d'étudier cette proposition et de voir s'ils ne pourraient pas satisfaire aux désirs des gens que j'ai rencontrés l'autre soir. Je me permettrai de lire la proposition. La voici:

• (4.20 p.m.)

Que les caisses de crédit qui, dans les 90 jours qui précèdent la fin de l'exercice financier, répartissent des bénéfices suffisants, après s'être conformées aux dispositions statutaires de transfert au fonds de garantie, pour réduire leurs bénéfices non répartis à un montant ne dépassant pas 5 p. 100 de leur revenu net (après le transfert requis au fonds de garantie) pour l'exercice financier, soient exemptes d'impôt.

Cette proposition, croyait-on, protégerait les petites caisses de crédit paroissiales et les caisses de crédit qui remettent de l'argent à leurs membres qui ensuite, comme nous le savons, sont imposés sur leur revenu personnel. Cette proposition m'a été présentée en toute honnêteté et sincérité. C'est une proposition que je recommande maintenant au gouvernement. Je lui demande de l'étudier attentivement et de voir s'il ne pourrait pas l'insérer dans le bill. J'en ai parlé au ministre des Finances et à son secrétaire parlementaire. Ce sont des hommes compatissants et généreux et, j'en suis certain, ils satisferont aux demandes de mes commettants s'il leur est possible de le faire.

M. Alexander: Et qu'en dit le secrétaire parlementaire? Oui ou non?

M. Nystrom: Je voudrais d'abord féliciter le député de Peterborough pour avoir signalé le cas des caisses de crédit de sa circonscription.

M. Alexander: Il compatissait.

M. Nystrom: J'espère que la Chambre parviendra à se mettre d'accord sur le type d'amendements à apporter aux dispositions relatives aux caisses de crédit et aux coopératives. La semaine dernière, le ministre des Finances nous a présenté différents amendements relatifs aux caisses de crédit et certains d'entre eux vont dans le sens désiré par celles-ci. Cependant, les coopératives et leurs membres se plaignent encore qu'on n'a pas de considération réelle à l'égard du mouvement coopératif. Dans son discours, le député de Peterborough a déclaré que nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre, comme moi-même, désirent que le bill fiscal soit amendé de façon à tenir compte des suggestions des coopératives et des caisses de crédit. Je sais que bien des députés conservateurs et créditistes sont du même avis et c'est pourquoi nous devrions convaincre...

M. Alexander: Le secrétaire parlementaire.

M. Nystrom: ... le secrétaire parlementaire et le ministre des Finances.

M. Alexander: C'est le secrétaire parlementaire qu'il nous faut convaincre.

M. Nystrom: Il faut nous efforcer de convaincre le ministre des Finances d'apporter d'autres amendements à